

Votre comité a examiné les pétitions suivantes, et a trouvé suffisants les avis qui en ont été donnés, savoir :

De *A. L. Valois* et autres, de la province de *Québec*, demandant un acte d'incorporation sous le nom de "la banque *St. Jean Baptiste*," et de *Robert Armour*, de la ville de *Bowmanville*, province d'*Ontario*, procureurs des directeurs provisoires, de la banque de *Londres* et du *Canada* demandant que l'acte d'incorporation de la dite banque soit amendé de manière à autoriser la banque à commencer son commerce, après qu'il aura été souscrit deux millions de piastres de capital, et qu'il aura été versé deux cent mille piastres sur cette souscription—et que le terme fixé pour l'organisation de la dite banque soit prolongé jusqu'au vingt-sixième jour de mai, 1876.

Votre comité a aussi examiné les pétitions suivantes, et a trouvé les avis qui en ont été donnés insuffisants, sous le rapport de la durée :

De *Charles D. Day* et autres, de la cité de *Montréal*, demandant un acte d'incorporation sous le nom de "Compagnie canadienne d'éclairage au gaz"; et de l'honorable *John Hamilton* et autres, de la cité de *Montréal*, demandant un acte d'incorporation sous le nom de "Compagnie des houillères et des mines de fer de *Pictou*;

Votre comité recommande néanmoins de suspendre la 51^e règle dans ces cas, vû qu'il pourra comme comité des bills privés veiller à ce que personne n'en éprouve de préjudice.

Le tout respectueusement soumis.

WILLIAM MILLER,
Président.

Sur motion de l'honorable *M. Campbell*, secondé par l'honorable *M. Allan*, il a été Ordonné, que la 51^e règle soit suspendue en tant qu'elle a rapport aux pétitions de *Chas. D. Day* et autres, et de l'honorable *John Hamilton* et autres, de la cité de *Montréal*, conformément au rapport du comité des ordres permanents et des bills privés présenté aujourd'hui.

L'honorable *M. Campbell* a présenté à la Chambre un bill intitulé, "Acte pour incorporer la compagnie canadienne d'éclairage au gaz."

Le dit bill a été lu la première fois,

Ordonné, que le dit bill soit lu une seconde fois jeudi prochain.

L'honorable *M. Letellier de St. Just*, secondé par l'honorable *M. Simpson*, a proposé,

Que la 84^e règle de cette Chambre soit amendée en retranchant "cent piastres" et en y substituant "deux cents piastres,"

Après débats—

La question de concours étant mise sur la dite motion, la Chambre s'est divisée, et les noms étant appelés ont été pris comme suit :

CONTENTS :

Les honorables messieurs

<i>Allan,</i>	<i>Chaffers,</i>	<i>Girard,</i>	<i>Miller,</i>
<i>Archibald,</i>	<i>Chapais,</i>	<i>Guvémont,</i>	<i>Montgomery,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Chénic,</i>	<i>Hamilton (Kingston),</i>	<i>Reesor,</i>
<i>Baillargeon,</i>	<i>Christie, (président),</i>	<i>Letellier de St. Just,</i>	<i>Seymour,</i>
<i>Benson,</i>	<i>Cormier,</i>	<i>McDonald,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Wilson.—27.</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Fabre,</i>	<i>Macdonald,</i>	